## [Texte]

was instrumental in attempting to get a central registry, and this we would advocate, as well, for maintenance and alimony.

Regarding work outside the home, you are no doubt well aware that women earn approximately 60% to 65% of what men earn, and that women are confined mostly to the pink collar ghettos where the pay is low and job security, pensions, and other benefits are often diminished or non-existent. Traditional women's jobs are outside the hierarchical promotion stream and are therefore "dead end". They are also increasingly in the part-time category. Women face other employment-related problems as well. They are not receiving equal pay for work of equal value; there is systemic discrimination in hiring practices; they are sexually harassed on the job and are not adequately protected from unwanted sexual demands.

If we delve a little into part-time work, we find a surplus of disadvantages. Part-time workers are usually outside a collective bargaining unit. They are subject to lower wages, benefits, etc., lack of security and unpredictable hours of work; Their sopportunities for promotion are drastically reduced.

Domestic labourers face many of the same problems as home workers (or housewives). Domestics are under-valued and under-paid, and have few or no benefits. Their work is exempt from laws and regulatory bodies which govern all other areas of wage labour in Canada.

Both part-time workers and domestic labourers are victims of systemic discrimination. Women make up the majority of both these classes of workers and laws and regulations covering them are discriminatory to women as they have a disparate impact on them.

The following are some changes that need to be introduced to improve the position of women in the workplace:

- 1. Remedies and compensations must be stepped up.
- Affirmative action must be mandatory in recognition of systemic discrimination and the programs must be monitored.
- 3. Employers should receive stiffer penalities for discriminating against women.
- 4. Women must have equal access to nontraditional jobs and training.
- 5. This next recommendation is not written here so you may want to write it down, which is that the two-tiered system for domestic wages should be abolished.

## [Traduction]

intégrale des ordres de versement d'allocations et de pensions alimentaires. J'ai entendu une de vos collègues dire un peu plus tôt qu'elle a travaillé beaucoup à l'établissement d'un registre central, et nous favorisons également ce système pour les allocations et les pensions alimentaires.

Pour ce qui est du travail à l'extérieur du foyer, vous savez sans doute que la rémunération des femmes est d'environ 60 p. 100 à 65 p. 100 celle des hommes et que la plupart des femmes sont cloisonnées dans des emplois où la rémunération est faible et la sécurtié d'emploi, les pensions et les autres avantages sont souvent inférieurs ou nuls. Les emplois habituellement réservées aux femmes se trouvent à l'extérieur des voies de promotion hiérarchique et sont donc des «culs-de-sac». Un nombre de plus en plus grand de femmes travaillent à temps partiel. Les femmes font également face à d'autres problèmes au chapitre de l'emploi. Elles ne reçoivent pas un salaire égal pour un travail de valeur égale; il y a de la discrimination institutionnalisée dans les pratiques d'embauche; elles souffrent de harcèlement sexuel au travail et elles ne sont pas suffisamment protégées contre les avances sexuelles importunes.

Si on examine le travail à temps partiel, on constate un surplus de désavantages. Les travailleurs et travailleuses à temps partiel n'ont souvent aucune unité de négociation collective. Leurs salaires sont inférieurs, ils ont moins d'avantages sociaux, ils manquent de sécurité et leurs heures de travail sont imprévisibles. Leurs possibilités de promotion sont extrêmement limitées.

Les travailleurs domestiques ont beaucoup de problèmes semblables à ceux des femmes au foyer (les ménagères). Les travailleurs domestiques sont sous-valorisés, sous-payés et leurs avantages sociaux sont limités ou nuls. Leur travail est exclu des lois et des mandats des organismes de réglementation relatifs à toutes les autres catégories de travail rémunéré au Canada.

Les travailleurs et travailleuses à temps partiel et les travailleurs domestiques sont victimes d'une discrimination institutionnalisée. Les femmes représentent la majorité de ces deux catégories de travailleurs, et les lois et les règlements qui s'y appliquent sont discriminatoires envers les femmes parce qu'ils n'ont pas le même effet sur le statut de la femme.

Voici quelques changements qui sont nécessaires pour améliorer le statut de la femme au travail:

- 1. Il faut un nombre accru de mécanismes de redressement et de compensation.
- 2. L'action positive doit être obligatoire pour combattre la discrimination, et l'application de ces programmes doit être surveillée.
- 3. Les pénalités imposées aux employeurs qui pratiquent une discrimination contre les femmes devraient être augmentées.
- 4. Les femmes doivent avoir un accès égal aux emplois non traditionnels et à la formation pour ces emplois.
- 5. Cette recommandation ne figure pas dans le document, donc vous voudrez peut-être la prendre en note. Le système à